



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : vingt mars à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Foyer des anciens – rue des Écoles, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	21
votants	23

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI,
Monsieur Sébastien BRUNO à Monsieur Alain PICQUENOT,*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Prefecture
le : 20/03/2026
et de la publication sur le
site internet
le : 20/03/2026

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/16

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Anne-Marie WANIART, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 6,
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/16 DU 20 MARS 2026 (SUITE)**

Considérant que Madame le Maire fait procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que Madame le Maire lance un appel à candidatures et que le Conseil laisse 2 minutes pour la constitution des listes,

Considérant que Madame le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant qu'une liste est candidate,

Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

Liste Agnès MARTIN

1. Agnès MARTIN
2. François MATTON
3. Séverine VILLETTE
4. Didier SILVE
5. Sylvie BRUNET
6. Hervé BERNE

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A OBTENU : Liste conduite par Agnès MARTIN : 23 voix (vingt-trois),

La liste conduite par Agnès MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/16 DU 20 MARS 2026 (SUITE)**

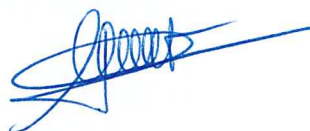
Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

PREMIÈRE ADJOINTE	Agnès MARTIN
DEUXIÈME ADJOINT	François MATTON
TROISIÈME ADJOINTE	Séverine VILLETTE
QUATRIÈME ADJOINT	Didier SILVE
CINQUIÈME ADJOINTE	Sylvie BRUNET
SIXIÈME ADJOINT	Hervé BERNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART



La secrétaire
Séverine VILLETTE

